



Le secrétaire général du Syndicat Unitaire de l'Inspection pédagogique

à

Monsieur le ministre de l'Éducation nationale

Objet : Taux de promotion à l'échelon spécial des IEN

Monsieur le ministre,

Nous avons été informés par vos services que le taux de promus/promouvables à l'échelon spécial du grade de hors classe des inspectrices et inspecteurs de l'Éducation nationale serait abaissé de 20% à 13% pour l'année 2026.

Ainsi, plus de vingt collègues se verront exclus du tableau d'avancement du 1^{er} janvier 2026, alors qu'ils attendaient logiquement cette promotion depuis de trop longues années. Certains avaient même reculé leur départ à la retraite dans cette attente. Beaucoup partiront donc sans avoir atteint l'indice terminal du corps.

Comme vous le savez, le corps des IEN est désormais le seul et dernier corps d'encadrement de l'Éducation nationale dont l'accès à l'indice de rémunération HEBbis est contingenté. En mai dernier, notre mobilisation contre cette injustice a conduit le cabinet de votre prédécesseur à prendre en compte nos revendications et un agenda social a été ouvert afin de trouver une voie de règlement de cette situation.

Dans ce contexte, cette décision est à contre-courant de nos attentes comme des travaux conduits par vos services. C'est un nouveau signal de mépris à l'égard de notre profession et un manque de considération pour notre engagement.

Les montants économisés sont ridicules pour le budget de l'État, mais ils sont essentiels pour la revalorisation de la rémunération des collègues lésés et pour le calcul de leur future pension.

Aussi, nous vous demandons rétablir le taux de promotion à 20% tel qu'il était défini depuis 2023.

Nous vous prions de croire, Monsieur le ministre, en l'expression de notre attachement sans faille au service public d'éducation.

Eric Nicollet
Inspecteur de l'Éducation nationale
Secrétaire général du SUI-FSU